

## REGLEMENT D'UTILISATION

### PRET

La bibliothèque de Saillon met à disposition des lecteurs un vaste choix de livres et de périodiques à consulter sur place ou à emprunter et propose des animations et expositions tout au long de l'année. Toute personne inscrite peut emprunter 6 documents pour une durée de 28 jours.

### INSCRIPTION

Le lecteur remplit sa fiche d'inscription. Les mineurs doivent présenter la signature de leur représentant légal. Le lecteur reçoit alors un bibliopass qu'il doit présenter lors des emprunts. En cas de perte, une taxe de 10.- sera perçue.

### PROLONGATION

Les documents empruntés peuvent être prolongés de 28 jours supplémentaires pour autant qu'ils ne soient pas réservés par un autre usager. La prolongation peut être effectuée à la bibliothèque, par téléphone, par mail et/ou sur votre compte lecteur.

### RETARD

Le rappel des ouvrages qui ne sont pas retournés dans les délais se fait par écrit ou par courriel et l'amende perçue est de 1.50 franc après le premier rappel, 3.50 francs après le 2<sup>ème</sup> rappel et 10 francs après le 3<sup>ème</sup> rappel.

### PERTE ET DEGATS

En cas de perte d'un document ou de dégâts importants (hors usage normal), le montant de l'achat du livre sera facturé par l'administration communale de Saillon.

### USAGE DES DOCUMENTS

Le lecteur traite les documents avec le plus grand soin. Il est strictement interdit de dessiner, écrire, découper ou corner les pages. Les documents abîmés sont signalés aux bibliothécaires. Elles possèdent le matériel adapté pour les réparations. Merci de ne pas réparer vous-même les documents.

### RESERVATION

Tous les documents de la bibliothèque peuvent être réservés sauf les nouveautés. La réservation s'effectue au guichet de prêt ou via le catalogue en ligne. Aussitôt le document disponible, le lecteur est avisé par mail ou téléphone.

### DONS

La bibliothèque accepte les dons de documents récents, en très bon état et en accord avec sa politique documentaire. Les livres peuvent également être déposés dans les boîtes à livres.

### INTERNET

L'accès à l'ordinateur est exclusivement réservé à la recherche d'informations. L'accès aux sites portant atteinte à l'intégrité et la dignité de l'être humain est totalement interdit. L'utilisateur s'engage à respecter le matériel.